

## FINANCES

### 6 - Délégation du Comité Syndical au Président pour la passation des emprunts



Département du VAL D'OISE  
Arrondissement de SARCELLES

COMITÉ SYNDICAL DU MERCREDI 7 MARS 2018

DÉLIBÉRATION N° 2018-06

## FINANCES

### 6 - Délégation du Comité Syndical au Président pour la passation des emprunts

Date de la convocation : le 27 février 2018,

Nombre de délégués en exercice : 70

Président de séance : Guy MESSAGER - Président du Syndicat.

Secrétaire de séance : Karine BOZZINI – Déléguée suppléante de la Commune d'ÉPIAIS-LÈS-LOUVRES

Présents : 48

Bruno VALENTE (Commune d'ARNOUVILLE), Claude ROUYER (Commune d'ATTAINVILLE), Gilles MENAT et Jean-Claude LAINÉ (Commune de BAILLET- EN-FRANCE), Jean-Luc HERKAT (Commune de BONNEUIL-EN-FRANCE), Gilles BELLOIN et Joëlle POTTIER (Commune de BOUFFÉMONT), Marie-France MOSOLO ( Commune de DOMONT), Marcel BOYER et Evelyne JUMELLE (Commune d'ÉCOUEN ), Karine BOZZINI ( Commune d'ÉPIAIS-LÈS-LOUVRES ), Jean-Robert POLLET et Louis LE PIERRE ( Commune D'ÉZANVILLE ), Roland PY (Commune de FONTENAY-EN-PARISIS), Isabelle MEKEDICHE (Commune de GARGES-LÈS-GONESSE), Jean-Michel DUBOIS et Christian CAURO ( Commune de GONESSE ), Anita MANDIGOU (Commune de GOUSSAINVILLE ), Robert DESACHY et Francis COLOMIÈS (Commune de LE MESNIL-AUBRY), Didier GUÉVEL et Marcel HINIEU (Commune de LE PLESSIS-GASSOT), Gérard SAINTE-BEUVE et Martine GALTIE (Commune de LE THILLAY), Guy MESSAGER et Gérald VERGET (Commune de LOUVRES), Jean-Claude BARRUET et Henri GUY (Commune de MAREIL-EN-FRANCE), Jean-Pierre LECHAPTOIS et Sylvain MAURAY (Commune de MOISSELLES), Jean-Pierre DAUX et Christian ISARD (Commune de MONTMORENCY), Geneviève BENARD-RAISIN et Jean-Pierre LARIDAN (Commune de MONTSOULT), Jean-Yves THIN (Commune de PISCOP), Brigitte CARDOT et Alain SORTAIS (Commune de PUISEUX-EN-FRANCE), Bernard VERMEULEN (Commune de ROISSY-EN-FRANCE), Marc LEBRETON (Commune de SAINT-BRICE-SOUS-FORÊT), David DUPUTEL et Richard ZADROS (Commune de SAINT-WITZ), Antoine ESPIASSE (Commune de SARCELLES), Bruno REGAERT (Commune de VAUD'HERLAND), Lionel LECUYER (Commune de VÉMARS), Christine PASSENAUD et Cathy CAUCHIE (Commune de VILLERON), Maurice MAQUIN et Léon EDART (Commune de VILLIERS-LE-BEL)

Formant la majorité des membres en exercice.

**Absents et représentés : 1**

Maria-Elisabeth CARMINATI (Commune d'ANDILLY), à Jean-Pierre DAUX (Commune de MONTMORENCY)

**Présents sans droit de vote : 2**

Sympson NDALA (Commune de GONESSE)  
Maurice BONNARD (Commune de VILLIERS-LE-BEL)

## FINANCES

### 6 - Délégation du Comité Syndical au Président pour la passation des emprunts

#### *EXPOSÉ DES MOTIFS*

Par délibérations du 21 mai 2014 et du 11 juin 2014, le Comité Syndical accordait des délégations de compétences relevant de son ressort au Président du SIAH du Croult et du Petit Rosne.

L'objectif de la démarche était de permettre la continuité de l'action administrative et donc du service public du SIAH, permettant la prise de décisions sur la base de ces délégations, avec une obligation de rendu-compte de ces dernières au Comité Syndical suivant.

Sur cette base, en matière financière, le Comité Syndical avait, par délibération n° 214-6 en date du 11 juin 2014, délégué au Président la possibilité de procéder à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget général et les budgets annexes et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couverture de risques de taux de change et de passer à cet effet les actes nécessaires.

Cette délibération a fait l'objet d'une abrogation par le comité syndical du 13 décembre 2017, afin que le comité syndical soit lui-même amené à se positionner sur l'emprunt d'un montant de 76 M € sur une durée de 28 ans, proposé par la Banque Européenne d'Investissement.

#### *CECI EXPOSÉ*

**Le Comité Syndical,**

Après avoir entendu le rapport d'Anita MANDIGOU,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 5211-10 faisant référence aux compétences du Président,

**Vu** les statuts du SIAH,

**Considérant** la nécessité, pour des motifs tirés de la continuité du service public, d'opérer une délégation de compétences de l'assemblée délibérante au Président du SIAH du Croult et du Petit Rosne en matière de passation des emprunts,

## FINANCES

### 6 - Délégation du Comité Syndical au Président pour la passation des emprunts

#### LE COMITÉ SYNDICAL DÉLIBÈRE ET, À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES :

**1- Délègue** au Président les compétences suivantes en matière financière soit de procéder à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget général et les budgets annexes et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couverture de risques de taux de change ainsi que de prendre les décisions mentionnées à l'articles L. 1618-2-III du CGCT et de passer à cet effet les actes nécessaires;

**2- Précise** qu'en cas d'absence ou d'empêchement du Président, les décisions relatives aux matières ayant fait l'objet de la présente délégation d'attributions pourront être pris par son représentant. La présente délégation constitue une délégation de pouvoir. L'assemblée délibérante ne pourra plus intervenir dans les matières déléguées tant que la présente délibération n'est pas rapportée;

**3- Et autorise** le Président à signer tous les actes relatifs à cette délégation;

BONNEUIL-EN-FRANCE, le 7 mars 2018

Guy MESSAGER,

*Signé*

Président du Syndicat,  
Maire honoraire de LOUVRES.

Le Président du SIAH certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, transmise au contrôle de légalité le : **09 MARS 2018**

Et affichée le : **09 MARS 2018**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CERGY-PONTOISE dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Accusé de réception en préfecture  
095-200049310-20180307-2018-06-DE  
Date de télétransmission : 09/03/2018  
Date de réception préfecture : 09/03/2018